

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Christian ZARN

Causerie sportive

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1934, tome 33, p. 108-115

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

Causerie sportive

Les « Echos » ne sont pas en retard sur le compte des sports au collège ; ils en ont parlé alors qu'on en parlait peu encore, ils les ont encouragés alors qu'ils en étaient encore à leurs débuts, ils ont vu en eux une récréation saine pour l'esprit et le corps, une alternance bienfaisante avec les heures d'étude. La revue du collège a enregistré avec joie tous les succès sportifs des élèves, soit au dedans soit au dehors de la maison, parce que ces succès étaient le fruit d'un jeu franc, sincère, plein de bonne humeur. En 1932, le Bulletin officiel du Collège et les « Echos », retraçant la vie des Sociétés d'étudiants qui avaient animé le collège durant les 125 ans de son existence, citaient avec plaisir, presque avec orgueil, les éloges que la « Gazette de Lausanne » décernait à nos jeunes sportsmen.

Si, aujourd'hui, les « Echos » parlent moins sports, c'est uniquement que le sujet paraît devenu banal, non que l'esprit ait changé. Il nous semble cependant intéressant de transcrire ici, « pour savoir », comme l'on dit, de larges extraits de publications récentes, qui nous aideront à conserver un bon esprit et nous mettront en garde contre les déviations qui guettent, hélas ! tous les sports. Il est bon d'être averti et de se tenir sur ses gardes¹ !

Une évolution

Il est hors de doute que les premières sociétés sportives qui furent fondées avaient simplement pour but de permettre à leurs membres la pratique — en commun — de la course à pied, à laquelle s'ajoutèrent successivement d'autres sports, individuels ou d'équipes, et la plupart des sportifs étaient alors des lycéens ou des étudiants.

(1) Nous tirons presque textuellement cet article d'un article d'A. Noël dans les *Etudes* du 5 mai 1934.

Les années difficiles passèrent. De nouvelles sociétés se fondèrent un peu partout ; la foule, qui avait été d'abord indifférente, voire hostile, s'intéressait, puis se passionnait pour les grandes épreuves de cyclisme, de foot-ball, plus tard de tennis, dès les années d'avant-guerre ; en même temps que s'étendait et se généralisait la pratique du sport, le sport devenait un spectacle, et un spectacle où la foule prenait parti, se sentait intéressée.

Ces succès devaient amener, insensiblement, un changement dans les manières d'être des sportifs. Avec le développement et l'organisation, naquirent de nouvelles obligations : les déplacements se multipliaient, prenaient de l'importance : aux rencontres entre sociétés d'une même ville succédèrent les rencontres entre villes voisines, puis plus éloignées : d'où déplacements entraînant des frais et exigeant du temps : on part le samedi après-midi ou le samedi soir pour ne rentrer parfois que le lundi matin. Parallèlement, les sociétés sportives, les « clubs » sentaient le besoin de faciliter la préparation de leurs hommes de premier plan, gloire et... recette de la société, car il est à remarquer, en passant, que l'engouement pour un sport ou l'autre est provoqué par la notoriété d'un « champion », d'un sujet dont la renommée a franchi le cercle des initiés, ou par la victoire sensationnelle d'une équipe : un Jean Bouin ou un Ladoumègue, un Carpentier, un Cochet ou un Borotra ont fait plus que tous les discours ou les articles de journaux pour remplir les stades, les courts ou les « rings » d'une foule passionnée, ils « faisaient recette » en même temps qu'ils suscitaient de nombreuses « vocations ».

Les clubs ont été amenés, peu à peu, à rembourser à leurs membres leurs « frais de route », ce qui était, en somme, tout à fait légitime, et, par la suite, à les dédommager des pertes matérielles que pouvaient leur occasionner leurs déplacements. C'était le « manque à gagner ». Mais, avec lui, c'était aussi l'entrée des questions d'argent dans ce qui n'était, au principe et à l'origine, qu'un délassement, une récréation « pour le plaisir ». Il fallait satisfaire aux exigences de l'équipe, du club, soutenir sa réputation ; on se trouvait engagé sur un chemin dangereusement glissant.

Pour qu'un « champion », en effet, soit « en forme » à un

moment donné, à une date voulue, lors de la compétition ou du championnat où il représentera le « club » dont il porte les couleurs, il faut qu'il ait la possibilité de « s'entraîner », de se préparer, — ce que ne permettent pas toujours les exigences d'une profession. Cette nécessité conduisit les dirigeants de sociétés à procurer au « champion » une situation lui laissant les loisirs nécessaires pour son entraînement : place de représentant, gérance d'un fonds de commerce quelconque, d'un magasin de sports, d'un café... ou bien d'autres. On voit que nous nous éloignons de plus en plus de la conception sport : délassément individuel.

Déjà, il y a une déviation foncière ; alors que le club a été créé pour permettre à l'individu la pratique de son sport favori, nous assistons à un retournement des situations : le sportif est « au service » du club. Il n'est pas étonnant, dès lors, qu'après s'être attaché un champion fameux, le club cherche à le retenir si celui-ci a le désir de le quitter. Et comme, souvent, l'on sait facilement ce qui se passe chez le voisin, le club rival, qui désire s'assurer le concours d'une individualité brillante, soit pour compléter une équipe, soit pour ajouter à son renom, sera amené à offrir à celui qu'il veut s'adjoindre une situation plus intéressante que celle qu'il a pour le moment. Que ce soit pour acquérir un sujet ou pour le garder, c'est la course à la surenchère et la porte grande ouverte désormais à tous les marchandages et tractations. De là à « acheter » un champion, il n'y a pas loin.

Pour le plaisir ou pour le gain ?

Alors que l'amateur se livre à son sport favori, pendant ses loisirs, pour sa seule distraction et son plaisir, ou dans le but de se « développer », de devenir plus fort, plus résistant, le professionnel reçoit une rémunération, pécuniaire ou autre, en échange de son « travail », de ses services.

On voit facilement toute la distance qui sépare ces deux fervents du sport : passe-temps d'un côté, métier de l'autre ; pratique désintéressée d'un côté, rémunération de l'autre.

Il y a là un renversement complet des valeurs : ce qui n'était qu'un moyen devient une fin en soi, la distraction

devient un gagne-pain, un second métier, parfois même le seul.

En cyclisme, comme dans le monde de la boxe, seuls les professionnels « tiennent » la vedette depuis de nombreuses années¹.

Même là où l'amateurisme semblait possible encore, les faits se chargent de faire disparaître cette illusion. Tout récemment, certains journaux spécialisés, faisant état de déclarations ou d'aveux de joueurs ou d'anciens joueurs, ont démontré que, dans de nombreux clubs, les joueurs étaient rémunérés ou indemnisés, de façon ou d'autre. Certains d'entre eux ont même déclaré que leurs gains comme amateurs étaient supérieurs à ce qu'on leur offrait pour faire partie d'une équipe professionnelle².

C'est cet état de choses qui a donné naissance à ce qu'on a appelé « l'amateur marron ». Quelques semaines avant les Jeux Olympiques de Los Angeles, en 1932, éclatait un coup de tonnerre dans le monde sportif : Jules Ladoumègue, dont la présence emplissait les plus grands stades, était accusé d'avoir touché de l'argent pour courir, et se voyait interdire toute participation aux Jeux Olympiques, réservés aux seuls amateurs.

N'est-il pas à craindre que, le jour où la lutte sportive n'est pas absolument désintéressée, elle manque un peu de sincérité ? Parlant des tournées de joueurs de tennis professionnels aux U. S. A.³, un journal imprimait, non sans raison : Dès qu'une question d'argent intervient en sport, ce dernier disparaît dans la plupart des cas⁴.

On commence à se poser également la question pour les sports mécaniques ; la plupart des coureurs appartiennent à des « écuries » que constituent les maisons d'automobiles. L'existence d'écuries, ou plutôt d'équipes ne nous

(1) Quelle sera donc la « sincérité » d'une compétition de boxeurs rémunérés ? On peut se demander aussi quelle est la valeur éducative d'un tel spectacle ? Aussi faut-il applaudir à la décision du Conseil d'Etat d'un Canton allémannique interdisant certain genre de boxe, décision que le Tribunal fédéral a confirmée en écartant un recours présenté contre cette décision.

(2) *L'Echo des Sports*, 6 mars 1934.

(3) *United States of America* = Etats-Unis d'Amérique.

(4) *Aujourd'hui*, 23 janvier 1934.

paraît pas compatible avec l'esprit de compétition sportive. Des coureurs, qui ont entre eux des accords pour la répartition des bénéfiques, des frais et peut-être des victoires, font du commerce. Ils ne font plus du sport¹.

Et puis, après ?

... Les coupables ne sont pas toujours ou d'abord les joueurs.

Un étudiant hésitera peut-être à refuser la ou les centaines de francs d'« argent de poche » qu'on lui offre pour pratiquer le foot-ball, par exemple, à tel club plutôt qu'à tel autre.

Mais cela peut mener loin.

Voici un petit fait significatif. Un des plus brillants élèves d'un lycée de province préparait l'Ecole navale et, détenté, distraction, tenait une place dans le « onze » de foot-ball d'un club local. Les équipes professionnelles sont créées... une offre tentante lui ayant été faite, il quitte ses études et passe professionnel ; on peut le voir maintenant, les poches bien garnies, traîner dans les cafés de la ville entre un match et une partie d'entraînement.

Ou encore, cette histoire-ci : Samatan, au lycée de Toulouse, se prépare aux carrières libérales ; il fera peut-être un éloquent avocat, ou un médecin habile, ou un ingénieur remarquable. En tout cas, il va recevoir une formation morale qui le mettra à mille lieues de songer à trafiquer de ses muscles, lorsque arrive le tentateur... qui lui offre 350 francs par match, des mensualités, puis, un peu plus tard, 25.000 francs² pour changer de club. Peut-on rêver besoin plus blâmable, plus immorale, plus nocive ? Samatan renonce à toute carrière, va vivre dix années de ses talents de rugbyman, mais vous pensez bien, quand il aura trente ans, et que ses muscles n'auront plus leur souplesse première, qu'on ne s'intéressera plus à lui. Samatan, dévoyé, deviendra... ce qu'il pourra³.

(1) *Le Jour*, 4 mai 1934.

(2) Il s'agit ici, évidemment, d'argent français.

(3) *L'Auto*, 5 mars 1934.

Ces deux exemples sont suffisamment clairs pour qu'il soit inutile d'en tirer une morale.

Dès qu'un pratiquant du sport est parvenu à acquérir une certaine notoriété, qu'il a gravi tous les échelons des rangs des amateurs, s'il doit alors faire face à des obligations, il est prêt à céder aux sollicitations d'un « manager » avisé ou aux offres avantageuses d'une société organisée, lui garantissant un « contrat » intéressant, et il passe dans les rangs des professionnels ¹.

Que deviennent, par la suite, ceux qui ont connu la gloire du stade et l'ont monnayée ?... Le fameux champion cycliste d'avant-guerre, Jacquelin, meurt dans la misère. On annonçait, il y a peu de mois, la mort dans un refuge de chemineaux d'un ancien champion de boxe américain, qui avait acquis une fortune de plus de huit millions. Le journaliste ² qui rapportait ce fait ajoutait : « Le cas n'est pas unique, dans le monde des sports, de grands champions ayant fait fortune et qui sont morts dans la misère. » Et il terminait sur l'affirmation suivante :

« Le sport doit être moralisateur, même le sport professionnel », ce qui laisse supposer que cela ne semble pas être la règle, pour le moment.

Rappel de quelques principes

Tout d'abord, il faut reconnaître qu'un peu de franchise ne messied point, dans le domaine des sports, comme partout ailleurs. Il est préférable, sans aucun doute, d'entendre un champion, quel qu'il soit, déclarer ouvertement qu'il a monnayé ses qualités sportives, que de le voir accepter en secret une rémunération financière ou matérielle quelconque, attitude vraiment peu conforme à la dignité, pour celui qui donne autant que pour celui qui reçoit.

Sauvegarder toujours la dignité d'un joueur, rémunéré ou non, qui ne doit pas être un objet de marchandage.

(1) Ces « managers », ces « écuries », ces « boxeurs », tout cela a un relent de paganisme antique indiscutable. La foule se passionne pour le cirque, mais où est la dignité ?

(2) *Aujourd'hui*, 23 janvier 1934.

Respecter toujours la dignité d'homme du joueur, de l'adversaire surtout, qu'on est facilement tenté de malmener, de brutaliser. Le jeu n'est plus humain, si les joueurs se comportent entre eux comme des fauves déchaînés. Il y a un grand danger que l'ardeur n'emporte les lutteurs au-delà des limites d'une honnête et noble compétition sportive, qui ne devrait jamais dégénérer en haines et coups.

Agir avec discernement et ne pas exposer les jeunes joueurs aux tentations (je pense, en écrivant, à ces voyages autour du monde, ou presque, offerts à des jeunes gens pour disputer quelques matches de tennis) et ne pas oublier, par-dessus tout, qu'en même temps qu'une tâche matérielle, et avant elle, les dirigeants des fédérations sportives ont un devoir de direction morale et de formation de caractère envers les adhérents de leurs sociétés, qu'ils soient simples joueurs de « 3^e catégorie » ou champions de premier plan.

Il ne suffit pas d'utiliser les muscles d'un champion pendant les quelques années où sa jeunesse lui permet d'être plus brillant, d'en retirer le maximum de profit, pour l'abandonner ensuite, le laissant sans métier, en ayant fait souvent un inapte à tout travail, un oisif ou un déclassé, un incapable qui ne pourra que traîner dans la vie.

Il est un peu triste de songer à toutes les énergies détournées de leur but premier ; à toutes les activités perdues, pour l'individu comme pour le pays ; car, trop fréquemment, hélas ! celui qui a été le serviteur du sport (au lieu de demander au sport un service de délassement ou de santé) en devient la victime.

Enfin se rappeler toujours la hiérarchie normale, naturelle, des valeurs, et ne pas troubler cet ordre. Le travail avant le jeu, le devoir avant le plaisir, l'essentiel avant l'accessoire, l'esprit avant le muscle, l'âme avant le corps...

Une parole épiscopale

Nous ne saurions mieux terminer cette causerie que par l'extrait suivant d'un discours de Mgr Sproll, Evêque de Rottenbourg¹ :

(1) *Courrier de Genève*, 24 avril 1934.

« Le jeune homme qui ne s'adonne à aucun jeu, ni à aucun sport, devient facilement un rêveur qui n'a pas cette certitude que donne la force, cette maîtrise de soi, ce sens de la réalité.

« Mais le sport doit avoir une âme, doit être spiritualisé, autrement il n'est qu'un pur exercice physique et il cherche sa fin dans la poursuite des records. Et même au lieu d'être un simple exercice corporel, le sport excite souvent la vanité, pousse à des excès nuisibles à la santé, enlève tout goût pour le travail intellectuel et trouble la joie qu'on éprouve de la nature dans la solitude.

« La pratique exagérée des sports est contraire à la santé. Le sport, dans sa forme actuelle, est en train de donner au corps la prépondérance sur l'âme.

« Sans doute, il développe l'habileté, la vivacité, la sûreté, mais il est absolument inutile pour la formation de notre énergique personnalité morale.

« Tel qui dans les exercices sportifs montre les performances les plus grandes peut n'être qu'une âme sans vigueur dans la lutte contre une passion quelconque. Il s'en faut que la force extérieure soit un indice de force intérieure. Le jeune homme doit savoir que de nos jours la vie exige de grands efforts pour acquérir le savoir et la vertu. Il faut qu'il acquière une forte personnalité morale et qu'il devienne un caractère s'il veut faire quelque chose de bon dans la vie ; il faut que la jeunesse ait conscience de ses responsabilités concernant son développement physique et intellectuel. »